

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE LISE MAUVIEL
DEMANDE DE PROCÉDER AU DÉGROUPEMENT DU PRIX DE TRANSPORT
CAUSE TARIFAIRE 2010 (Phase I)

1 **Q.1 Quel est votre nom et position au sein de Gazifère Inc. ?**

2 R.1 Mon nom est Lise Mauviel et je suis Directeur, réglementation et budgets.

3
4 **Q.2 Avez-vous déjà témoigné devant la Régie de l'énergie (Régie) ?**

5 R.2 Oui.

6
7 **Q.3 Quel est l'objectif de votre témoignage ?**

8 R.3 Mon témoignage a pour but de résumer les changements qui devront être reflétés dans les
9 Tarifs de Gazifère résultant de la présente demande de procéder au dégroupement du prix de
10 transport telle que plus amplement détaillée à la pièce GI-1, document 1.

11
12 **Q.4 Veuillez résumer les changements qui devront être reflétés dans les Tarifs de Gazifère?**

13 R.4 D'abord, le prix de transport et de distribution retrouvé dans la section « taux unitaires » des
14 tarifs 1 à 9 de Gazifère sera séparé en deux composantes :

- 15 • le prix de distribution
- 16 • le prix de transport.

17
18 Pour ce qui est de la version anglaise des tarifs, tel que mentionné à la pièce GI-1, document
19 1, la composante « Delivery charge » des tarifs 1 à 9 sera elle aussi séparée en deux
20 composantes :

- 21 • Delivery charge
- 22 • Transportation charge.

23
24 De plus, l'article 3.0 retrouvé à l'annexe service de transport intitulé « crédit service-T »
25 devra être retiré des Tarifs.

26
27 Gazifère propose d'ajouter également les définitions suivantes dans les Tarifs pour fins de
28 clarification.

29
30

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE LISE MAUVIEL
DEMANDE DE PROCÉDER AU DÉGROUPEMENT DU PRIX DE TRANSPORT
CAUSE TARIFAIRE 2010 (Phase I)

1 ***Prix de distribution***

2 Une composante des tarifs 1 à 9 qui permet au distributeur de récupérer ses coûts
3 d'exploitation et le coût associé à l'équilibrage de la charge.

4 ***Prix de transport***

5 Une composante des tarifs 1 à 9 qui permet au distributeur de récupérer les coûts afférents
6 au transport en amont du gaz naturel consommé par le client.

7

8 La version anglaise de ces définitions se retrouve ci-dessous :

9

10 ***Delivery Charge***

11 A component of Rates 1 to 9 through which the distributor recovers its operating costs and
12 the cost of load balancing.

13 ***Transportation charge***

14 A component of Rates 1 to 9 through which the distributor recovers its costs of transporting
15 the customer's gas on upstream pipelines.

16

17 Finalement, l'article 2.2.2 des tarifs 6 et 8 devra être légèrement modifié afin de refléter les
18 changements résultant du dégroupement du prix de transport.

19

20 Veuillez vous référer à la pièce GI-2, document 2 pour les Tarifs proposés de Gazifère
21 reflétant ces changements. Vous trouverez la version anglaise de ces Tarifs à la pièce GI-2,
22 document 3.

23

24 **Q.5 Quand est-ce que ces Tarifs entreront en vigueur ?**

25 R.5 Ces tarifs entreront en vigueur dès l'implantation du nouveau système de facturation qui est
26 présentement prévue à la mi-juin 2009.

27

28 **Q.6 Est-ce que ceci termine votre témoignage ?**

29 R.6 Oui.